

Galerie des Arts du feu

Aître Saint-Maclou
186, rue Martainville
76000 Rouen

En partenariat avec



EXPOSITIONS 2020

APPEL À CANDIDATURE

Cet appel à candidature s'adresse à tous les professionnels des arts du feu

Sommaire

- **1. « BESTIAIRE » (terre)**p.2
du 10 avril au 25 juin 2020
- **2. « DIALOGUE » (terre, verre, métal)**p.3
du 03 juillet au 23 septembre 2020
- **3. « ART MACABRE » (terre, verre, métal)**p.4
du 16 octobre au 24 décembre 2020
- **4. Règlement**p.5-6
- **5. Fiche d'inscription**p.7-8-9

Contact :

Max DEBEAUVAIS,
Administrateur
Tel : 0675876212

Nina PAINCHAULT,
Responsable artistique
Tel : 0665131318

Mail : galeriedesartsdufeu@gmail.com

Ils nous soutiennent :





1. « BESTIAIRE » du 10 avril au 25 juin 2020



Matière : TERRE

Thème

La première exposition de la Galerie des Arts du feu sera ouverte aux professionnels de la céramique sur le thème de la sculpture animale.

Ce thème animalier peut évoquer des univers poétiques, humoristiques ou cocasses mais également la puissance et la beauté sauvage.

Les artistes-céramistes de tous horizons sont invités à interpréter et s'approprier cette thématique à travers leur propre approche de la céramique.

En constituant un bestiaire atypique et contemporain, nous souhaitons inviter le public à venir découvrir la diversité de techniques et d'expressions dans les arts céramiques.

Calendrier

- **Retourner le dossier « Bestiaire » complet avant le 20 décembre 2019**
- Réponse le 17 janvier 2020
- Vernissage de l'exposition le samedi 11 avril 2020

2. «DIALOGUE »

du 03 juillet au 23 septembre 2020



Matières : TERRE, VERRE, MÉTAL

Thème

Visant à promouvoir les savoir-faire dans les métiers d'art, la Galerie des Arts du feu invite les artisans à s'associer en binôme pour créer des pièces bi-matières sur le thème : « dialogue ».

Les pièces proposées pour cette exposition sont pensées et réalisées à 4 mains et 2 cerveaux ! Ce dialogue de matières doit ainsi présenter une complémentarité née de l'échange entre les créateurs.

Le thème « dialogue » est ouvert à toutes les formes d'interprétations. La sélection des binômes s'appuiera sur la créativité et l'harmonie émanant du travail commun.

Chaque binôme peut proposer une ou plusieurs œuvres communes (sous forme de déclinaisons, oppositions, évolutions, etc...)

Candidatures

Pour proposer leurs candidatures conjointes, les artistes doivent remplir chacun une fiche d'inscription et joindre à leurs 2 fiches : des visuels de pièces déjà réalisées ou des croquis accompagnés d'une description et des dimensions de leur(s) projet(s) commun(s).

Binômes possibles :

Terre ↔ Verre

Métal ↔ Terre

Verre ↔ Métal

Calendrier

- **Retourner le dossier "Dialogue" complet avant 31 janvier 2020**
- Réponse le 14 février 2020
- Vernissage de l'exposition le jeudi 2 juillet 2020

3. « ART MACABRE » du 16 octobre au 24 décembre 2020



Matières : TERRE, VERRE, MÉTAL

Thème :

Élaboré à la fin du Moyen Âge, ce thème est abordé dans de nombreux domaines artistiques tels que la peinture, la musique et la littérature.

L'art macabre évoque avant tout la représentation de personnages morts ou la mort personnifiée mais il s'étend aux symboles lugubres et à la réflexion sur la vie et la mort.

L'Aître Saint-Maclou est un ancien ossuaire, les ornements macabres sculptés sur ses colombages attestent de l'empreinte laissée dans le patrimoine rouennais. Cette exposition rend hommage au passé de ce lieu singulier.



Elle rassemblera des artistes qui explorent ou souhaitent développer cette thématique dans leurs œuvres.

Calendrier :

- **Retourner le dossier « Art macabre » complet avant le 30 avril 2020**
- Réponse le 15 mai 2020
- Vernissage de l'exposition le jeudi 15 octobre 2020

RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES

1. DOSSIER DE CANDIDATURE

La fiche d'inscription devra impérativement:

- Un book numérique (une photo par œuvre avec indication du nom de l'œuvre, nom de l'artiste, dimensions)
Ces clichés seront susceptibles d'être utilisés dans les publications diverses de promotion de l'événement.
*Exposition dialogue : possibilité de présenter des croquis (avec description et dimensions) des créations envisagées.
- Être complétée et signée
- Attester d'un statut professionnel (chambre des métier, maison des artistes, etc.)
- Être accompagnée d'un texte de présentation du/des professionnel(s) : parcours, cheminement, démarche, ainsi qu'un texte sur le travail présenté en lien avec le thème de l'exposition.

2. LA SÉLECTION DES ŒUVRES

Un comité de sélection, composé par le conseil d'administration de la Galerie des Arts du feu, sélectionnera les artistes-exposants sur dossier. Le comité de sélection a pour mission de créer des expositions de qualité dans la diversité et la cohérence avec chaque thématique.

Un e-mail sera envoyé à tous les candidats pour les informer des décisions positives ou négatives, le comité de sélection n'est pas tenu de motiver sa décision.

3. CONDITIONS D'INSTALLATION

L'espace des expositions temporaires d'environ 75 m² est situé au premier étage (avec ascenseur) de l'aile Est de l'Âître Saint-Maclou, l'accès du public est gratuit.

La Galerie des Arts du feu est ouverte du mardi au dimanche de 10h à 18h.

L'espace d'exposition temporaire est équipée du matériel d'exposition adapté : socles et éclairages. Les précisions du montage seront apportées aux candidats sélectionnés.

4. DÉPÔT DES ŒUVRES

Les candidats seront informés par e-mail de la sélection pour l'exposition. Ils devront acheminer leurs pièces par leurs propres moyens à la Galerie des Arts du feu.

Les transports aller-retour des pièces sélectionnées ainsi que l'assurance couvrant ces déplacements sont à la charge exclusive de l'artiste, il devra prendre contact avec la Galerie des Arts du feu afin de s'accorder sur une date de dépôt pour établir un constat d'état (réception et retour) par le responsable présent à la réception.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

La Galerie des Arts du feu s'engage à :

- assurer la scénographie et le montage de l'exposition.
- organiser le vernissage
- se charger de la communication de l'événement : confection et diffusion d'affiches et de flyers, e-mailing
- communiquer le plus largement possible : conférence de presse, affichage sur les sites culturels ainsi que sur le site Internet et les réseaux sociaux

Le candidat sélectionné accepte que son nom, prénom ou pseudo soit publié pendant la durée de l'exposition pour toute forme de promotion.

La présence des artistes est souhaitée pour les jours de vernissage.

4. VENTES

Les ventes relatives aux expositions se font directement entre la Galerie des Arts du feu et le client.

Une commission de 30 % sera retenue sur les ventes pour couvrir le montant des frais généraux.

Une convention d'exposition sera envoyée aux candidats sélectionnés.

5. DÉMONTAGES EXPOSITIONS

La Galerie ne disposant pas d'espace de stockage, les artistes devront récupérer leurs pièces dans la semaine suivant la fin de l'exposition.

En cas d'impossibilité ou de retard, merci de nous tenir informés.

5. Fiche d'inscription

EXPOSITIONS 2020

Pour répondre à l'appel à candidature, vous devez retourner cette fiche complétée avant la date indiquée sous le thème choisi (adresses d'envoi en bas de page).

Nom :

Prénom :

Nom de l'atelier :

Statut professionnel:

Adresse :

.....

.....

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Cochez le thème choisi (plusieurs candidatures possibles)

1-EXPOSITION « Bestiaire »

Je réponds à l'appel à candidature pour cette exposition.....

Envoi du dossier complet avant le : 20 décembre 2019

2-EXPOSITION « Dialogue »

Je réponds à l'appel à candidature pour cette exposition.....

Envoi du dossier complet avant le : 31 janvier 2020

3-EXPOSITION « Art macabre »

Je réponds à l'appel à candidature pour cette exposition.....

Envoi du dossier complet avant le : 30 avril 2020

Joindre à cette fiche :

- 1 attestation de statut professionnel
- Photos des pièces, (HD - 300 dpi - format jpg)
- ou croquis (avec description et dimensions) pour l'exposition « Dialogue »

*Exposition « Dialogue » : chacun des deux artistes doit remplir la fiche d'inscription. Le texte de présentation de l'œuvre et les visuels sont en commun.

*Pour proposer votre candidature sur plusieurs thèmes, merci de compléter la fiche d'inscription et de joindre une sélection de photos par thème, accompagnée d'un texte sur la démarche envisagée.

Envoi du dossier complet :

(date limite indiquée dans le calendrier de chaque exposition)

à l'adresse :

galeriedesartsdufeu@gmail.com

La participation aux expositions suppose l'adhésion sans réserve aux conditions du règlement, en la signant vous donnez votre accord pour que nous puissions publier des photos de vos œuvres dans le but de promouvoir la manifestation.

Signature :

--